Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260226-DEL_2026_046-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 février 2026

Date de convocation : 03/02/2026 **Date d'affichage :** 03/02/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 37 27 22

L'an deux mille vingt six, le dix février, à 19 Heures 00, à la GAHARD (salle Émeraude - rue Jean Morin), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
GELY-PERNOT Aurore, HONORE Jean-Yves, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, KECHID Marine, BERNABE Valérie, GUERIN Patrice, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, MESTRIES Gaëlle, FERRAND Marc-Olivier, JAOUEN Claude, OBLIN Anita, HENRY Lionel, TAILLARD Yvon, BOUGEOT Frédéric, COUMAILLEAU Pascal, RICHARD Jacques, MASSON Josette, HAMON Carole, SENTUC Véronique, LECONTE Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, BLAISE Laurence

Absents :
VASNIER Pascal, LOREE Michel, LEGENDRE Bertrand, DESMIDT Yves, MOREL Gérard

Absents ayant donné pouvoir :
ALMERAS Loïc donne procuration à JOUCAN Isabelle
MACE Marie-Edith donne procuration à MESTRIES Gaëlle
DUMAS Patrice donne procuration à HAMON Carole
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à TAILLARD Yvon
LARIVIERE-GILLET Yannick donne procuration à BOUGEOT Frédéric

Secrétaire de séance : Madame LAVASTRE Isabelle

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260226-DEL_2026_046-DE

N° DEL_2026_046

Objet **Eau-Assainissement**

Marché de Travaux STEP St-Médard - Demande de sous-traitance CNR pour Pigeon TP

Projet de territoire : AXE 1 Un territoire durable : Réussir la transition écologique et énergétique avec tous les acteurs

En 2025, la commune de Saint Médard-sur-Ille a confié à la société N.T.E. – Nouvelles Technologies Environnementales – une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle station d'épuration de type boues activées de 1200EH visant à limiter l'impact du rejet sur le milieu récepteur, l'Andouillé, affluent de l'Ille.

En effet, les effluents du bourg sont raccordés à d'une station d'épuration de type lagunage naturel mise en service en 2001, dont la capacité de 650 EH est devenue insuffisante au vu des projets de développement de la commune définis par le PLUi du Val d'Ille-Aubigné.

Suite à la consultation des entreprises de travaux, l'offre du groupement composé des entreprises SAUR (mandataire), CNR, OUEST TP et ROUILLE a été retenue pour la réalisation du projet. Le marché a été attribué le 25 septembre 2025 par la commune pour un montant de 1 811 300 € HT.

Dans le cadre des travaux démarrant le 2 février 2026, l'entreprise CNR a sollicité la maîtrise d'œuvre et la Communauté de communes le 9 janvier 2026 (compétent en lieu et place de la commune depuis le 01/01/2026) pour déclarer un sous-traitant, PIGEON TP, pour les travaux de terrassement et canalisations.

La demande ayant été jugée recevable par NTE, la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné souhaite accepter cette sous-traitance.

Démarrage des travaux : 02/02/2026
Fin des travaux : 3ème trimestre 2027

Le montant du marché se répartit de la manière suivante :
- Montant total du marché travaux HT : 1 811 300 € HT
- Montant des travaux part CNR HT : 840 500 € HT
- Montant de la sous-traitance PIGEON TP HT : 161 973.61€ HT

Le Président propose d'accepter la sous-traitance des travaux de terrassement demandée par CNR et confiée à l'entreprise PIGEON TP pour un montant de 161 973,61€HT.

Vu,les articles « R.2193-1 » à « R.2193-22 » du code de la commande publique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**
Pas de participation : 10
GUERIN Patrice, BERNABE Valérie, KECHID Marine, GORIAUX Pascal, COUMAILLEAU Pascal, MASSON Josette, RICHARD Jacques, DEWASMES Pascal, BLAISE Laurence, HOUITTE Daniel

VALIDE la demande d'agrément de sous-traitant (DC4) de l'entreprise CNR CONSTRUCTION au profit de l'entreprise PIGEON TP, 2 La Guérinière BP37095 35370 ARGENTRE DU PLESSIS, en vue de lui confier la réalisation du terrassement et des canalisations. Le montant de la sous-traitance est de 161 973,61€HT, soit 194 368,33€TTC

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260226-DEL_2026_046-DE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 26/02/2026
Le/la secrétaire de séance,
Madame LAVASTRE Isabelle

Le 26/02/2026,
Le Président,
Claude Jaouen